

BULLETIN INSCRIPTION VIDE GRENIER

COMITE DES fêtes de SERVIES (SERVIES ANIMATION)

20 septembre 2026

Nom et Prénom Adresse Postale :

Code Postal :

Commune :

Téléphone :

Adresse Mail :

Plaque d'immatriculation du Véhicule :

Le paiement des emplacements devra être joint lors de l'inscription, ainsi que la photocopie de la pièce d'identité, de la plaque d'immatriculation et l'attestation sur l'honneur dûment remplie.

Réservations : emplacement 6 mètres avec véhicule

Total mètre : x 10€ =

Je certifie sur l'honneur ne participer qu'à deux manifestations de même nature au cours de l'année, conformément à l'article 4 du décret n°2009 du 7 janvier 2009.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Le A

Signature :

Renseignements uniquement au 06 70 41 40 43

Réservation à envoyer ou à déposer à SERVIES ANIMATION Place du 19 Mars 1962 81220 SERVIES

Règlement obligatoire à l'inscription par chèque à l'ordre de SERVIES ANIMATION

REGLEMENT :

Le comité des fêtes se réserve le droit d'arrêter les inscriptions dès que les emplacements seront tous réservés :

Les dossiers complets sont traités dès réception.

Toute réservation incomplète ne sera pas prise en compte.

Dès réception du courrier, la réservation sera enregistrée.

Les objets exposés et biens personnels ne sont en aucun cas sous la responsabilité des organisateurs.

Des poubelles seront mises à dispositions des exposants et des visiteurs, veuillez respecter la propreté des lieux.

Les emplacements seront distribués de 6h00 à 8h00. Aucun départ ne sera autorisé pour des raisons de sécurité avant 17h sauf cas de force majeure.

Si toutefois les organisateurs décident d'annuler la manifestation les inscriptions seront remboursées aux participants.

La vente de boisson et de restauration est strictement réservée à l'association organisatrice.

Les exposants devront avoir pris connaissance du présent règlement à la suite de quoi aucune réclamation ne sera acceptée par les organisateurs.

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

IMPRIMER PAR NOS SOINS NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE